



Le tour extérieur des administrateurs de l'État se transforme

Axe structurant du plan d'action « administrateurs de l'État », la rénovation du tour extérieur a été menée dans le cadre d'une concertation avec les départements ministériels, l'Institut national du service public et les organisations syndicales. Il s'agit d'un enjeu fort dans la mesure où la promotion interne – via le tour extérieur – constitue désormais la principale voie d'accès au corps des administrateurs de l'État.

La rénovation du TEAE, officielle depuis la publication de l'arrêté au Journal officiel le 24 janvier 2026, s'inscrit dans la volonté de moderniser ce mode de sélection afin d'en renforcer la dimension professionnelle et de lui redonner un sens RH. Elle se traduira notamment par :

- une évolution de la phase de sélection interministérielle afin d'adapter le format de l'audition à des profils dotés d'une expérience professionnelle significative et de faire de ce moment un réel temps d'échange entre les candidats et le comité de sélection ;
- une titularisation des administrateurs de l'État stagiaires dès la fin de la première phase du cycle de perfectionnement des administrateurs de l'État ;
- une attention accrue portée à la qualité et à la diversité des postes proposés en sortie afin de répondre à la fois aux aspirations des administrateurs de l'État stagiaires et aux besoins des ministères recruteurs.

Le dossier de candidature sera également simplifié. Les employeurs seront très prochainement consultés à ce sujet.

[Consulter l'arrêté](#) 

Nouveaux administrateurs de l'État, promotions, intégrations : le point sur les temps forts 2025

En sa qualité de chef de corps, la DGAFP assure – au nom du Premier ministre – le pilotage et la gestion du corps interministériel des administrateurs de l'État, corps socle de l'encadrement supérieur composé d'environ 5 100 membres.

Le rôle de gestionnaire de corps implique notamment l'élaboration de l'ensemble des actes de gestion qui structurent la carrière des administrateurs de l'État (nomination dans le corps, avancement, intégration,...). À ce titre, la fin de l'année 2025 a été marquée par plusieurs temps forts :

- l'entrée dans le corps des AE de 72 élèves de l'Institut national du service public et la réussite des 88 lauréats du tour extérieur des administrateurs de l'État ;
- la promotion de 152 administrateurs de l'État au 2^e grade et de 32 au 3^e grade. Cette campagne d'avancement s'est inscrite, pour la première fois, dans le cadre d'un dialogue de gestion entre la DGAFP et les départements ministériels ;
- l'intégration de 13 fonctionnaires dans le corps des administrateurs de l'État dans le cadre de la campagne dite « corps comparables » ;

- le recrutement de 9 fonctionnaires au titre de la campagne dite « article 5 ». Cette voie d'accès spécifique et contingentée est ouverte aux fonctionnaires de catégorie A occupant depuis au moins 5 ans des emplois fonctionnels particulièrement exposés.



Le saviez-vous ?

La DGAFP lance un plan d'action "administrateurs de l'État"

Présenté au collège des administrateurs de l'État du 10 octobre 2025, ce plan d'action décline la feuille de route de la DGAFP en matière de gestion du corps des administrateurs de l'État. Il s'articule autour de 4 enjeux structurants, déclinés en chantiers à conduire d'ici la fin de l'année 2026, dans une logique partenariale de co-construction avec la DIESE et les ministères employeurs.

1. Assurer l'opérationnalité du cadre de gestion du corps. L'actualisation de l'annexe des lignes directrices de gestion interministérielle relative aux AE en matière d'avancement, la mise en œuvre des actions de formation des nouveaux entrants, la stabilisation de la doctrine en matière de comparabilité des corps ou encore le développement de l'application Vinci comme outil de gestion et de pilotage stratégique du corps font partie des actions clés de ce premier enjeu ;
2. Mettre en œuvre un pilotage plus stratégique du corps. Sur ce volet, les actions ciblent en particulier la conception et la mise en œuvre d'une gestion pluriannuelle des emplois et des compétences (GPEC) pour le corps, l'optimisation et la simplification des process de gestion RH, et le renforcement de l'instance de pilotage du collège des AE ;
3. Incarner le rôle de chef de corps de la DGAFP. Pour cet axe, la communication en direction de la communauté des AE est renforcée (organisation de séminaires thématiques entre autres...), de même que l'animation du réseau des gestionnaires. Il s'agit à la fois de développer une offre de services à destination des partenaires ministériels et d'entretenir l'esprit de corps ;
4. Rénover les voies d'accès au corps (rénovation du tour extérieur des administrateurs de l'État, harmonisation et simplification des autres voies de recrutement dans le corps).

Ce projet ambitieux, au service de la communauté des ministères et des administrateurs de l'État, apportera de la clarification, une stabilisation des process, une dimension plus stratégique à la gestion du corps et un renforcement de l'esprit de cohésion du corps.

La lettre « Flash RH » est éditée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Conception et réalisation : Aphania. Routage : logiciel Sympa.

Directeur de la publication : Boris MELMOUX-EUDE

Rédactrice en chef : Leïla SIVIGNON